Vidéo

Changement climatique: politique climatique internationale

Accord de Paris, 5 ans après: promesses tenues?

L'Accord de Paris sur le climat a été signé le 12 décembre 2015. La vidéo d'Arte d'une durée de sept minutes donne un aperçu de l'état actuel de la mise en œuvre.

Durée: 06:41

En cas de problèmes lors de la lecture de la vidéo intégrée, veuillez utiliser le lien direct suivant:
ouvrir le lien dans une nouvelle fenêtre

Résumé

Mise en contexte (00:00)

L'Accord de Paris a été signé le 12 décembre 2015. La question est maintenant de savoir dans quelle mesure les objectifs qui y sont définis ont été atteints jusqu'à présent.

Contenu de l'accord (00:27)

L'accord vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100. Il est toutefois formulé de manière vague ce qui laisse une grande marge de manœuvre aux pays. Fin 2020, seuls 17 pays sur 150 avaient présenté leurs plans tandis que certains, comme l'UE avec le Green Deal, ont défini des objectifs concrets.

Un mauvais bilan (03:20)

En décembre 2019, le Climate Change Performance Index (CCPI) a été lancé pour mesurer le degré de mise en œuvre des objectifs climatiques de Paris par les pays. Aucun pays ne fait preuve d'un engagement suffisant et, si les choses restent en l'état, la Terre se réchauffera de 3° C d'ici 2100.

Manque de sanctions (04:23)

L'Accord de Paris ne prévoit pas de sanctions pour les pays qui n'atteignent pas les objectifs climatiques; ils doivent simplement transmettre leurs émissions de gaz à effet de serre. Les citoyennes et citoyens peuvent toutefois exiger leur respect devant les tribunaux. Plusieurs décisions de justice en faveur des plaignants l'ont montré: ces réclamations peuvent être efficaces.